



# Responsable adjoint(e) du service de police municipal, grade de Directeur(trice) de Police Municipale

Catégorie A

Employeur : Ville de RENNES

## Direction :

DPMDP

Effectif : 164

**Leur raison d'être :** La Direction de la Police Municipale et du Domaine Public œuvre dans le champ des pouvoirs de police du maire sur deux domaines principaux : police municipale et occupation du domaine public. Les pouvoirs de police du maire mis en œuvre par la police municipale concernent pour l'essentiel le bon ordre, la tranquillité et la sécurité publique à travers le déploiement d'agents de police municipale sur les espaces publics en journée et en nocturne en fin de semaine et la gestion en régie d'une fourrière automobile police municipale. Le service occupation du domaine public comprend trois unités : les droits de place (marchés de plein air, ambulant, halles, organisation de la fête foraine), l'occupation temporaire du domaine public (terrasses, taxis, manifestations) et la brigade anti incivilités (déchets et dépôts sauvages, respect de l'espace public, sensibilisation concernant les comportements inappropriés et irrespectueux). Le service Administration/RH/Finances apporte son expertise sur les champs de l'Administration Générale, l'organisation, les Ressources Humaines, les Finances et les Marchés Publics

## Service :

Police Municipale / unité fourrière

**L'équipe :** Policiers municipaux, chauffeurs fourrières, et assistante administrative

Effectif Service : 129

## Le sens de ce poste :

Diriger et coordonner, en lien avec le responsable, le service de police municipale. Organiser les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des infractions. Développer une relation de proximité avec la population

## Vos principales missions :

### 1-Management des unités du service de police municipale

Sous l'autorité du responsable de service de police municipale, vous le secondez et faites le lien entre lui et les chefs de service

Contrôler, encadrer l'activité des chefs de service, des gradés et des agents de la police municipale

Développer une culture managériale et de gestion de projets

Superviser et coordonner le fonctionnement sur le terrain des unités police de proximité, unité fourrière automobile, unité canine, centre opérationnel, de jours

et de soirées, dans le respect des instructions hiérarchiques

Organiser et piloter des réunions de travail interne liées au service de police municipale.

Traduire en consignes opérationnelles les directives de la hiérarchie

Organiser les entretiens professionnels des chefs de service de police municipale

Après accord de la hiérarchie, coordonner les actions conjointes sur la voie publique des effectifs de la police municipale, de la police nationale ou de partenaires extérieurs (transports).

Assurer, selon un planning pré défini, une astreinte

téléphonique ( voir présentielle si faits graves) afin de prévenir la hiérarchie et les élus d'évènements importants en lien avec la tranquillité sur la commune ( astreinte du lundi au lundi)

## 2-Coordination et évaluations des interventions sur le terrain

Assurer un suivi des objectifs des objectifs fixés par la direction

Organiser et évaluer les dispositifs liés à l'activité du service de police municipale

S'assurer de la transversalité des consignes entre les chefs de service, les encadrants et les agents de police municipale

Assurer la mise en œuvre et le suivi des arrêtés municipaux pris en matière de pouvoir de police du maire

Analyser les retours des équipes opérationnelles pour informer la hiérarchie et les élus

Superviser les activités spécifiques liées à l'application des règles relatives au port, transport des armes; au lieu de détention de l'armement, à la formation qui y est liée. Informer l'élu via sa hiérarchie ou directement de tout évènement grave

Patrouiller sur le terrain avec les effectifs de journée ou de soirée

## 3 Expertise en matière de police de la tranquillité -

Participer aux cellules de veille territoriale pilotées par le Service prévention de la délinquance et médiation.

Accompagner la mise en œuvre et la mise à jour des conventions (convention de coordination avec la Police Nationale, convention avec Keolis)

Proposer des évolutions ou des mises en place d'arrêtés municipaux sur le champ de la tranquillité publique

Analyser les demandes et doléances afin d'apporter des réponses adaptées

Participer à la gestion des grands évènements (grande braderie, fête de la musique, fête d'hiver, grands évènements sportifs, etc)

Etre force de proposition sur des dossiers stratégiques liés à la tranquillité (vidéosurveillance, police de proximité) en lien avec le responsable du service

## 4 - Contribuer à l'organisation de la Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Participer et/ou animer les réunions managériales

Proposer et mettre en œuvre des outils managériaux, de communication

Proposer des modes d'organisation

Assurer une veille réglementaire

Développer les réseaux internes et externes à la DPMDP

Assurer les liaisons permanentes avec les services de la police nationale conformément à la convention de coordination PN/PM

Veiller à l'accès, pour tous les agents de la DPMDP, aux informations portées par la Direction, les autres services ainsi que par la Direction Générale

Participer à la définition des indicateurs. Vérifier le recueil des données

Rédiger des notes de bilan d'activités

Participer à la conduite de projets en lien avec le responsable du service

Participer à l'évolution de la stratégie territoriale en matière de prévention et de sécurité

Assurer l'intérim du responsable du service en son absence.

## Compétences

### Les compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Être à l'écoute
- Discrétion obligatoire
- Être organisé(e) et rigoureux (se)
- Savoir faire preuve d'autorité et de charisme pour manager une équipe
- Aptitude au management individuel et collectif.
- Aptitude à la gestion des conflits.

- Rigueur, discipline, exemplarité. • Autorité bienveillante.
- Intégrité, loyauté, impartialité.
- Sens de l'accueil et de l'écoute.
- Aptitude à la communication.
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- 

### Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Connaissance de la réglementation et des institutions sur les champs de la police de la tranquillité, la sécurité et la prévention
- Connaissances de l'organisation et du fonctionnement de la police nationale, de la préfecture et des institutions judiciaires
- Compétence managériale développée
- Maîtrise du cadre juridique

- Esprit de proposition et de décision
- Capacité à prioriser et à ajuster les interventions du service en fonction des besoins
- Capacité d'adaptation et d'organisation. • Aptitude rédactionnelle.
- Respect de la déontologie, devoir de réserve et sens aigu du service public
- Bonne condition physique
- 

**Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :**

- 
- 

**Environnement et conditions de travail :**

Horaires : lundi au vendredi 37h30 semaine

Lieu de travail : Palais Saint Georges, 2, rue Gambetta

Matériel(s) à disposition : bureau +Ordinateur fixe+ portable

Missions de suppléance : Assurer l'intérim de la direction du service de Police municipale

Télétravail : oui

Autres : Autres.

**Éléments de statut :**

Cadre d'emploi : A – Police Municipale

Parcours : P3

Éléments complémentaires de rémunération :

IFSE part fixe : 33 % du traitement de base

IFSE variable :

Prime relation à la population : 40 € bruts mensuels

Prime de direction :

Au 01 01 2025 : 275 € bruts mensuels

Au 01 01 2026 : 330 € bruts mensuels

Allocation vacances : 1016 €/an

N° du poste : Numéro du poste

Date de mise à jour de la fiche de poste : Date de mise à jour